
**Rapport du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2021**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous rappelons que, suite à une erreur matérielle constatée au sein du livret de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, consistant en un décalage entre les rubriques « ORDRE DU JOUR » et « PROJETS DE RESOLUTIONS », les Actionnaires n'ont pas été appelés à voter sur la résolution relative au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christina SHASSERRE, et sur la résolution concernant le constat du non-renouvellement de la société PricewaterhouseCoopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et du non-renouvellement de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

Conformément à l'article L.225-24, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 6 juillet 2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Christina SHASSERRE ;
- Constat du non-renouvellement de la société PricewaterhouseCoopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et du non-renouvellement de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

I – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christina SHASSERRE

Le mandat d'administrateur de Madame Christina SHASSERRE arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La résolution portant sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christina SHASSERRE n'ayant pas été soumise au vote des Actionnaires lors de l'assemblée du 27 mai 2021 pour les raisons ci-avant exposées, nous vous proposons, au titre de la première résolution, de voter en faveur du renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christina SHASSERRE pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à se tenir en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - Constat du non-renouvellement de la société PricewaterhouseCoopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et du non-renouvellement de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant

A cette occasion, nous vous proposons au titre de la deuxième résolution de constater le non-renouvellement des mandats de PricewaterhouseCoopers aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, tous deux étant arrivés à échéance.

En effet, la société Deloitte & Associés, personne morale, ayant été nommée Commissaire aux comptes titulaire à l'occasion de l'assemblée générale du 6 juin 2019, il n'est pas nécessaire de désigner un deuxième commissaire aux comptes titulaire, ni un commissaire aux comptes suppléant en vertu de l'article L.823-1 du Code de commerce.

III – Pouvoirs pour formalités

Il vous est enfin proposé au titre de la troisième résolution de conférer tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration